

REYNES

Le Plan de prévention des risques en appel

Depuis 2011 une association conteste les zones rouges du village. Le Plan de prévention cassé par le tribunal administratif est en appel.

Douche froide il y a quelques semaines pour l'association *Canviem* qui lutte depuis 4 ans contre le PPRN (plan de prévention des risques naturel) sur la commune. Le jugement du Tribunal administratif de Montpellier qui avait retoqué le projet préfectoral, a été mis en appel par le Ministère de l'écologie. Retour sur un dossier qui n'en finit pas de faire parler de lui.

Des zones rouges contestées

« C'est en 2011, rappelle Jean-François Dunyach, qui fut le président de l'association, que nous avons découvert ce plan qui présentait de nombreuses incohérences. Nous nous sommes battus avec la centaine de familles qui nous ont rejoint pour démontrer que les études qui avaient été conduites pour l'élaboration de ce dossier, étaient mal ficelées et n'avaient aucune justification. »

En cause le classement en zone rouge de tout le hameau de La Forge et de la moitié du village de Reynès environ. « Nous avons contesté la cartographie établie par les différents experts, pour-



Le maire Jean-François Dunyach (ici au premier plan) fut à l'origine de l'association *Canviem*.

Photo D. D.

suit-il, ces derniers se sont basés sur des données erronées, et ne sont allés que très peu sur le terrain. Au cours de nos démarches nous avons rencontré le commissaire enquêteur qui a tenu compte de nos observations. » N'empêche, la préfecture décide après une année d'atermolements d'approuver le projet. Immédiatement *Canviem* porte le dossier devant le tribunal administratif de Montpellier.

Tribunal administratif contre le PPRN

« Alors que beaucoup nous considéraient comme une pe-

de victoire, assure Jean-François Dunyach, c'est la première fois qu'un tribunal donne raison à une association contre une préfecture sur la forme et sur le fond. Cela pourrait même servir de jurisprudence et remettre en cause les Plans de prévention des risques des communes autour de la nôtre. »

L'écologie s'en mêle

Mais la mauvaise nouvelle est tombée quelques jours avant le terme des possibilités de recours, le Ministère de l'écologie produit à son tour un recours cette fois-ci auprès de la Cour d'appel de Marseille. Le dossier va maintenant être examiné par cette autre juridiction. « Nous ne baissons pas les bras, assure encore Jean-François Dunyach, qui a été élu entre-temps maire de la commune, nous allons muscler notre dossier et nous nous sommes adjoints les services d'une avocate spécialisée dans le domaine et reconnue même au niveau international. » En attendant le PPRN est quand même en vigueur, et les terrains en zone rouge susceptibles d'être soumis à des inondations ou des glissements de terrain, sont sans aucune valeur.

Denis Dupont

tite association sans envergure, comme des rigolos il faut bien le dire, expliquent les responsables de l'association, nous avons démontré, chiffres, mesures et témoignages à l'appui que le PPRN n'avait pas de sens. Nous ne contestons pas le Plan dans son ensemble, nous estimons légitimement qu'au moins la moitié des terrains en zone rouge peut sans problème être qualifiée en zone blanche ou bleu clair. » Et après deux ans de procédure, en février de cette année, le Tribunal administratif tranche et donne raison aux riverains. Il annule le PPRN en l'état. « Ce fut pour nous une gran-